

**Session ordinaire**  
**Séance du 18 décembre 2018**

**D2018-191 FINANCES – TARIFS REOM 2019 – COMMUNE DE MAZIERES DE TOURAINE**

L'an deux mil dix-huit, le 18 décembre, à 19h30, le Conseil communautaire, légalement convoqué, s'est réuni au siège de la Maison communautaire – 37340 CLERE-LES-PINS, sous la présidence de M. Xavier DUPONT, Président.

La séance a été publique.

Date de la convocation du Conseil communautaire : 12 décembre 2018.

Nombre de conseillers en exercice : 50

Nombre de présents : 37

Nombre de votants : 41

**Etaient présents**

Ambillou	Michel CHEVET	Couesmes	
Ambillou	Lucette CARRE	Courcelles de Touraine	Philippe ADET
Avrillé les Ponceaux	Jean-Jack BORDEAU	Gizeux	Géraud de LAFFON
Benais	Stéphanie RIOCREUX	Hommes	Hubert HARDY
Bourgueil	Laurence RIGUET	La Chapelle sur Loire	Danielle THIRY
Bourgueil	Cyril MOLESINI	La Chapelle sur Loire	
Bourgueil	Magali L'HERMITE	Langeais	Pierre LEYROLLES
Bourgueil	Régis GIMENEZ	Langeais	Pierre Alain ROIRON
Bourgueil	Marylène CHARLOT	Langeais	Daniel DUTHIER
Braye sur Maulne		Langeais	Marie Elisabeth AUGER
Brèches		Langeais	Benjamin PHILIPPON
Channay sur Lathan	Isabelle MÉLO	Langeais	
Château la Vallière	Patrice BERTHELEMOT	Langeais	Monique MASFRAND
Château la Vallière	Jean Claude GAUTHIER	Lublé	Daniel MEUNIER
Cinq Mars la Pile	Jean Marie CARLES	Marcilly sur Maulne	
Cinq Mars la Pile	Patrick JARRY	Mazières de Touraine	Thierry ELOY
Cinq Mars la Pile		Mazières de Touraine	
Cinq Mars la Pile		Restigné	Christine HASCOËT
Cinq Mars la Pile		Rillé	Xavier DUPONT
Cléré les Pins		Saint Laurent de Lin	Jean Paul SORIN
Cléré les Pins		Saint Nicolas de Bourgueil	
Continvoir	Pierre DANGER	Savigné sur Lathan	Solange CRESSON
Coteaux sur Loire	Jean DUFRESNE	Savigné sur Lathan	Eric OGER
Coteaux sur Loire	François AUGE	Souvigné	Delphine AUNEAU
Coteaux sur Loire	Dominique LOGEAY	Villiers au Bouin	Martine NAVEAU

**Absents excusés ayant donné pouvoir**

M. Gérard VIGNAS donne pouvoir à Madame Martine NAVEAU  
M. Jean BECQ DE FOUQUIERES donne pouvoir à M. Régis GIMENEZ  
Mme Sonia FINOCIETY-ALBERT donne pouvoir à M. Thierry ELOY  
M. Dominique CORNET donne pouvoir à Mme Stéphanie RIOCREUX

**Absents excusés**

Mesdames et Messieurs Nicolas de BAUDREUIL, Marie-Noëlle DAUENDORFFER, Sylvie POINTREAU, Benoît BAROT, Patrick GUIET, Nicolas VEAUUVY, Daniel FRACZAK, Francisco REISINHO, Dominique GUINOISEAU

**Secrétaire de séance**

M. Géraud de LAFFON est élu secrétaire de séance.

Accusé de réception en préfecture  
037-200072981-20181218-D2018-191-DE  
Date de télétransmission : 21/12/2018  
Date de réception préfecture : 21/12/2018

Rapporteur : M. Patrick JARRY, Vice-Président en charge des Finances

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération n° D2015-089A, en date du 15 décembre 2015, adoptant le mode de financement du service des déchets sur le territoire de la commune de Mazières de Touraine,

**EXPOSÉ DES MOTIFS**

Monsieur Patrick JARRY expose qu'il convient de délibérer sur les tarifs de la Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères (REOM) pour l'exercice 2019 sur le territoire de la commune de Mazières de Touraine :

Modalités de perception et calendrier :

- La redevance sera payable en tenant compte de la situation des redevables au 1<sup>er</sup> janvier 2019 et au 1<sup>er</sup> juillet 2019 sans proratisation.
- Les périodes de facturation de la REOM sont fixées pour l'exercice 2019 :
  - o 1<sup>er</sup> semestre : du 01/01 au 30/06/2019 en mai 2019
  - o 2<sup>ème</sup> semestre : du 01/07 au 31/12/2019 en octobre 2019

Catégories et tarifs :

Catégories	Tarif exercice 2018	Tarif exercice 2019	1 <sup>er</sup> semestre 2019	2 <sup>ème</sup> semestre 2019
Personne seule	144,00	144,00	72,00	72,00
Foyer 2 personnes	192,00	192,00	96,00	96,00
Foyer 3 ou 4 personnes	255,00	255,00	127,50	127,50
Foyer 5 personnes et plus	341,00	341,00	170,50	170,50
Résidences secondaires et locations pour le tourisme	255,00	255,00	127,50	127,50
Industries	660,00	660,00	330,00	330,00
Entreprises ou commerces	263,00	263,00	131,50	131,50

Au vu de ces éléments, et

Vu l'avis favorable du Bureau communautaire du 11 décembre 2018,

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ADOPTE les tarifs de la REOM 2019 proposés ci-dessus, ainsi que les modalités de perception, pour la commune de Mazières de Touraine,
- PRECISE que les crédits seront prévus au Budget « Déchets Ménagers » n°904

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil communautaire.

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de deux mois, à compter de la présente publication par voie d'affichage.  
Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique " Télérecours citoyens" accessible par le site Internet <http://www.telerecours.fr>.

Fait et délibéré en séance, le 18 décembre 2018

Le Président,  
**Xavier DUPONT**

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES  
TOURAINE GUEST VAL DE LOIRE  
2, rue des Sablons  
37340 CLÉRÉ-LES-PINS  
Tél. : 02 47 24 86 32  
SIRET 200 072 981 09012 - APE 8411 Z

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Préfecture le : 21 DEC. 2018

Publié ou notifié le : 21 DEC. 2018

Le Président,  
**Xavier DUPONT**

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES  
TOURAINE GUEST VAL DE LOIRE  
2, rue des Sablons  
37340 CLÉRÉ-LES-PINS  
Tél. : 02 47 24 86 32  
SIRET 200 072 981 09012 - APE 8411 Z

Accusé de réception en préfecture  
037-200072981-20181218-D2018-191-DE  
Date de télétransmission : 21/12/2018  
Date de réception préfecture : 21/12/2018